

Rénovation énergétique : Le chauffage électrique, une solution pertinente pour réduire les émissions de CO₂ de son logement

La loi Climat et résilience, définitivement adoptée en juillet dernier, intègre désormais un tout nouveau diagnostic de performance énergétique. Cette refonte amène à faire évoluer nos modes de chauffage vers des solutions peu émettrices de carbone et ainsi à privilégier le chauffage électrique en tant que solution pertinente pour réduire les émissions de CO₂. Dans ce contexte, le Groupement des marques d'appareils pour la maison (Gifam) dévoile les résultats d'une étude inédite sur « *la perception de l'électricité en tant qu'énergie de chauffage* » qui montre à quel point le chauffage électrique est une énergie légitime et appréciée par ses utilisateurs.

Les Français perçoivent positivement l'électricité en tant qu'énergie de chauffage

Avec 1/3 des foyers équipés, représentant un total de 70 millions d'appareils, l'étude réalisée par le Gifam¹ montre que les radiateurs électriques constituent la 2^e solution principale de chauffage la plus utilisée par les Français (29%) après le gaz (39%). D'ailleurs, les 3/4 des Français ont déjà connu un logement avec des radiateurs électriques.

En termes de perception, les Français plébiscitent avant tout le chauffage électrique pour sa facilité d'utilisation, sa fiabilité et le confort qu'il apporte pour favoriser une meilleure qualité de vie. Les équipements actuels représentent en effet un levier puissant pour améliorer la performance énergétique de nos logements. Par ailleurs, 70% des détenteurs de chauffe-eau thermodynamiques ont une image très positive de cet appareil, dont le fonctionnement permet de réduire ses émissions de CO₂.

Ce panorama démontre également que l'électricité comme énergie de chauffage est mieux perçue par les personnes équipées. En outre, la satisfaction augmente mécaniquement auprès des possesseurs d'appareils de nouvelle génération. Avec encore 14 millions d'appareils vétustes dans les logements, le renouvellement du parc d'appareils non performants de chauffage domestique fait partie des enjeux de demain.

La maison connectée devient enfin le territoire d'expression clé pour l'avenir du chauffage électrique. D'ailleurs, 6 propriétaires de logements chauffés à l'électricité sur 10 souhaitent s'équiper d'un système de chauffage connecté et plus de 4 sur 10 d'un système d'eau chaude sanitaire connecté. Le confort thermique est en effet la sphère où les bénéfices les plus concrets (économies, régulation optimale de la température des pièces...) peuvent être apportés quand beaucoup d'autres objets connectés n'auront qu'un impact limité sur nos modes de vie.

Si la RE2020 a marginalisé le recours aux radiateurs électriques et chauffe-eau thermodynamiques dans la construction neuve, le nouveau DPE incite désormais les Français à rénover leur logement au profit de l'ensemble des solutions électriques, peu émettrices CO₂

Alors que la nouvelle réglementation en matière de construction neuve (RE2020) écarte définitivement le recours aux radiateurs électriques et aux chauffe-eau thermodynamiques dans les logements collectifs, au profit de solutions émettrices de CO₂, le nouveau Diagnostic de

¹ Étude Gifam Insights menée en avril 2021 auprès de 927 Français.

Performance Énergétique (DPE), quant à lui prend en considération l'ensemble des solutions électriques.

L'introduction de l'incidence des émissions de CO₂ dans la définition des classes du DPE (de A à G), constitue un élément essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique et permet de rappeler que les appareils de chauffage électrique utilisent une énergie décarbonée à plus de 93%.

En ce sens, le nouveau DPE, entré en vigueur le 1^{er} juillet, permet de mieux tenir compte des enjeux climatiques dans un contexte d'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments. Véritable pivot du volet logement de la loi Climat et résilience, le DPE perd son caractère informatif pour devenir pleinement opposable.

L'estimation donnée par la nouvelle étiquette du DPE apporte une information très concrète des performances environnementales du logement, allant dans le sens de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. « *Contrairement à la récente réglementation environnementale (dite RE2020), le DPE prend véritablement la mesure de l'urgence climatique face à la déficience du parc sur le plan de l'efficacité énergétique et environnementale. La nouvelle méthode de calcul introduite dans le DPE conforte le radiateur électrique comme la solution d'avenir pour contribuer à réduire nos émissions de CO₂.* », commente Eric Baudry, Président de la Commission Thermique du Gifam.

Le chauffage électrique est parfaitement adapté pour les personnes qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation

Face aux enjeux de rénovation, il est important de rappeler que le meilleur équipement est celui qui limite naturellement la consommation énergétique. En préambule, il faut donc avant tout que l'habitat soit bien isolé thermiquement en hiver (pour limiter les consommations de chauffage) et protégé du soleil en été (pour limiter l'utilisation de la climatisation).

Couplé à des travaux d'isolation thermique, le recours aux appareils de chauffage électrique permet une nette amélioration de la sensation de confort thermique au sein des foyers grâce aux innovations apportées ces dernières années.

En effet, l'intégration de nouvelles technologies permet des économies d'énergie conséquentes : lors du remplacement d'un appareil de première génération par un appareil de dernière génération, les économies d'énergie sont de l'ordre de 30%, en fonction de l'usage et des caractéristiques de l'appareil ainsi que du comportement du consommateur.

Les bénéfices sont d'autant plus grands avec les appareils programmables et intelligents qui permettent de chauffer uniquement au bon endroit et au bon moment et de réduire de manière significative sa facture d'électricité.

À propos du Gifam

Groupement des marques d'appareils pour la maison, le Gifam rassemble une centaine de marques de grande notoriété, grands groupes internationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant des produits innovants en électroménager et confort thermique électrique, sous des marques de grande notoriété. Plus d'informations sur www.gifam.fr.

Facebook : [@Gifam](https://www.facebook.com/Gifam), Twitter : [@GIFAM](https://twitter.com/GIFAM), LinkedIn : [Gifam](https://www.linkedin.com/company/gifam).

Contacts presse

- Zakary Garaudet – 06 79 07 62 50 – zakary.garaudet@maarc.fr
- Maxence Lepinoy – 06 64 96 57 39 – maxence.lepinoy@maarc.fr